

5. PIECE 8 – INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre est complété par le plan d'épandage, et en particulier son étude préalable située en Annexe 19.

5.1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE EN FONCTION DE LA LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe-t-il ? :	Oui	Non	Si oui lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de méthanisation n'est pas localisé dans une ZNIEFF. Concernant les parcelles du plan d'épandage se référer à l'étude préalable à l'épandage (voir Annexe 19).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de méthanisation n'est pas implanté sur des zones humides. Le plan d'épandage a été établi avec une étude de sol. Les zones humides identifiées ont été exclues de ce plan d'épandage.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? <i>[Site répertorié dans l'inventaire BASOL]</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par 2 zones de répartition des eaux : - ZRE FXX 03001 de l'Albien ; - ZRE FXX 03005 du Cénomaniens.

[R.211-71 du code de l'environnement]			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de méthanisation n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captage. Concernant les parcelles du plan d'épandage se référer à l'étude préalable à l'épandage (voir 0).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité ? :	Oui	Non	Si oui lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5.2. EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SU L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

Incidences potentielles de l'installation		Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau du site sera assurée par un forage domestique d'une profondeur de 42m et d'une capacité de prélèvement de 1 000 m3/an. Le prélèvement sera réalisé dans la nappe de la craie séno-turonienne.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Equilibre des déblais-remblais
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est projeté au droit de parcelles cultivées (grandes cultures). Aucun défrichement n'est prévu. Aucune zone humide n'est présente au droit de ce site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?				
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière dans le précédent tableau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est et restera à vocation agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune d'implantation du site ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique : très faible, Risque radon : faible, Risque de retrait-gonflement des argiles : moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sanitaires sont dû à la méthanisation. Le site sera soumis à agrément sanitaire. Les rejets atmosphériques de la chaudière sont de faible ampleur. L'unité de méthanisation implantée à plus de 980 m des tiers.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site génère du digestat qui sera stocké dans des ouvrages de stockages adaptés et étanches. Leur valorisation sera réalisée par épandage tout en respectant la réglementation en vigueur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approvisionnements de l'unité et départs de digestats essentiellement en véhicules agricoles et camions.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques moteurs, cheminée et équipements de prétraitement de la matière, compression de biogaz et véhicules mais le site ne sera pas particulièrement bruyant. Compte tenu de l'absence d'habitations de tiers dans un rayon de 980 m autour de l'unité de méthanisation et du respect de la réglementation, les nuisances à l'extérieur du site ne sont pas redoutées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines matières reçues peuvent émettre des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'unité de méthanisation ne sera pas particulièrement éclairé.	

	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?				Eclairage diurne/nocturne en zone rurale selon les saisons mais non permanent. Eclairage indispensable en hivers par exemple à certaines heures pour la sécurité du travail.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets atmosphériques de véhicules, chaudière, traitement du biogaz.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'eaux résiduaire issues du process. Seules les eaux pluviales non souillées seront infiltrées à la parcelle. Les autres effluents (jus, lavage) seront recyclés au sein du site de méthanisation
	Engendre-t-il des d'effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le digestat sera valorisé par épandage.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les digestats constituent l'essentiel des déchets produits. Les autres déchets sont à la marge : déchets de maintenance, déchets inertes, déchets d'emballages seront éliminés vers des filières adaptées.
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé en zone agricole et éloigné des monuments ou sites culturels sensibles. L'insertion paysagère du site a été envisagée selon les exigences urbanistiques (couleurs et type de matériaux, plantations, etc.).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet entraîne la création d'un plan d'épandage avec les agriculteurs.

Cumuls avec d'autres activités

Les incidences du projet sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, lesquelles :

--

Incidences transfrontalières

Les incidences de l'installation sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non

Si oui, lesquelles :

--

Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les probables effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine :

--

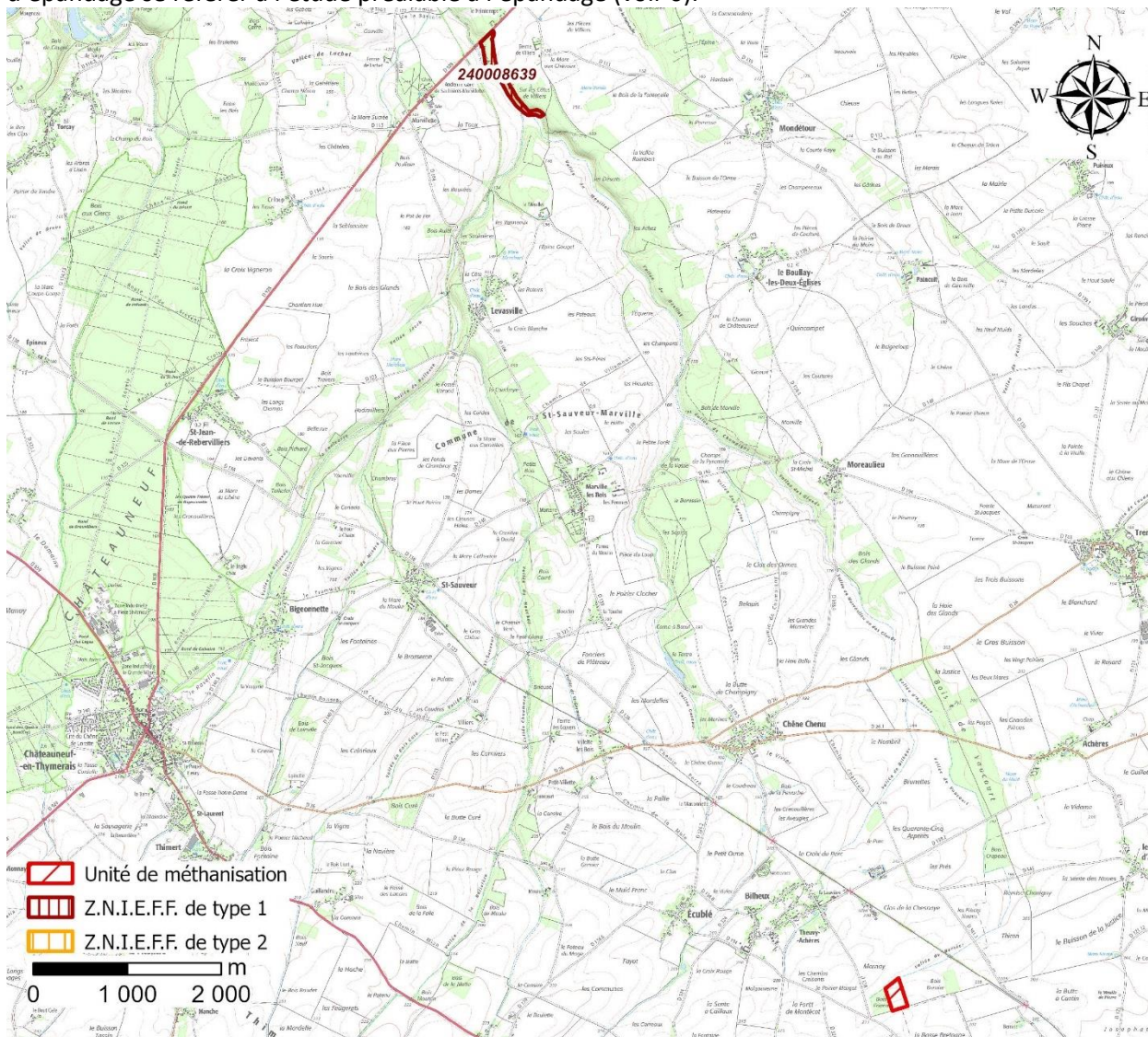
5.3. ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- Les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

Le site de méthanisation n'est pas implanté au droit d'une ZNIEFF. Concernant les parcelles du plan d'épandage se référer à l'étude préalable à l'épandage (voir 0).



Au plus près de l'unité de méthanisation, les ZNIEFF suivantes sont recensées :

Type	Code	Nom	Distance à l'unité de méthanisation
I	240003927	Cavité à chiroptères de la Bussière, des grands Larris et des clous Gaillards	9,9 km
	240008639	Lande des côtes de Villiers	14,4 km

La description des sites est issue des fiches INPN disponibles sur <https://inpn.mnhn.fr>.

- **Type I – 24003927 – Cavité à chiroptères de la Bussière, des grands Larris et des clous Gaillards**

Cette ZNIEFF est localisée à proximité de Jouy et de Saint-Prest. Il s'agit de cavités à Chiroptères constituant la grande majorité des cavités de la vallée de l'Eure, au Nord de Chartres. Ces sites abritent 7 espèces de chiroptères.

- **Type I - 240008639 – Lande des côtes de Villiers**

Cette ZNIEFF se situe à proximité d'Aunay-sous-Crécy. Il s'agit d'une lande à Callune et Ajonc nain, avec un peu de Bruyère cendrée.

Ce type d'habitat est majoritairement calcaire et seule l'espèce floristique *Rosa agrestis* y a été observée.

Ce site accueille un cortège d'insectes inféodés à cet dont une population de *Chorthippus binotatus binotatus* (plus de 100 individus), espèce en danger en région Centre-Val de Loire. C'est l'unique site connu pour cette espèce en Eure-et-Loir.

L'unité de méthanisation est suffisamment éloignée de ces deux ZNIEFF pour ne pas avoir un effet même indirect sur les habitats et les espèces ciblées.

Le projet n'aura donc pas d'impact sur les habitats et les espèces ciblées.

5.4. ARRETE DE PROTECTION BIOTOPE (APB)

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement.

Aucun APB n'est recensé dans un rayon de :

- 17 km autour de l'unité de méthanisation,

Le projet n'aura donc pas d'impact sur les habitats concernés par des APB.

5.5. PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGE

Le site de méthanisation n'intersecte pas de périmètre de protection de captage.

Concernant les parcelles du plan d'épandage se référer à l'étude préalable à l'épandage (voir 0).

5.6. PARC NATIONAL

Non concerné.

5.7. PARC NATUREL REGIONAL (PNR)

Un Parc naturel régional est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Aucun PNR n'est situé à proximité du projet.

5.8. ZONES HUMIDES

Les zones humides identifiées au droit du parcellaire mis à disposition pour l'épandage de digestat ont été retirées du plan d'épandage (voir plan d'épandage en Annexe 19). La carte ci-dessous présente les zones humides probables non avérées sur le secteur de l'unité de méthanisation.



Figure 6 : cartes des zones humides probables (source :2006 -Agence de l'eau Seine-Normandie – sig.reseau-zones-humides.org)

5.9. RISQUES NATURELS :

5.9.1. Plan de Prévention des Risques Naturel

La commune de Tremblay-les-Villages n'est pas soumise à un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

5.9.2. Risque de mouvement de terrain

La commune de Tremblay-les-Villages n'est pas concernée par ce risque.

5.9.3. Risque de cavités souterraines.

La commune de Tremblay-les-Villages n'est pas concernée par ce risque.

5.9.4. Risque sismiques

La commune de Tremblay-les-Villages présente un risque de sismicité : **très faible**.

5.9.5. Risque radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il provient de la désintégration de l'uranium et du radium contenus dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la terre mais surtout dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il diffuse dans l'air à partir du sol ou de l'eau où il peut être dissous. A l'air libre, le radon est dilué. Mais dans l'atmosphère plus confinée d'un bâtiment il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

La commune de Tremblay-les-Villages présente un **potentiel radon de catégorie 1** (sur une échelle de 1 à 3) : elles sont localisées sur des formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.

5.9.6. Risques de mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles

Les argiles sont sensibles à l'eau et subissent des phénomènes de gonflements et retraits plus ou moins prononcés. Ainsi, leurs caractéristiques mécaniques peuvent fortement varier en fonction des saisons et des conditions météorologiques. Des dispositions constructives sont à adapter en fonction du niveau de risque. Au droit du site de méthanisation, le risque lié au mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles est moyen (sur une échelle allant de : « faible », « moyen » à « fort »).

5.10. RISQUES TECHNOLOGIQUES

5.10.1. Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La commune de Tremblay-les-Villages n'est pas soumise à plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

5.10.2. Risques liés à la pollution des sols

Un site pollué ou potentiellement pollué est recensé sur la commune de Tremblay-les-Villages au sud de la commune déléguée de Tremblay-le-Vicomte et à environ 4,75 km du site de méthanisation (source Géorisques consulté le 13/07/2022).

5.10.3. Risques industriels

Le recensement des installations classées à proximité des sites du projet est traité au chapitre 1.15.2.

5.10.1. Risques nucléaires

Aucune installation nucléaire n'est recensée à moins de 20km sur la commune de Tremblay-les-Villages.

5.10.1. Risque lié aux canalisations de transport de matières dangereuses

Un réseau de transport de gaz naturel est recensé sur la commune de Tremblay-les-Villages au nord de l'unité de méthanisation qui n'est pas concerné par la servitude.

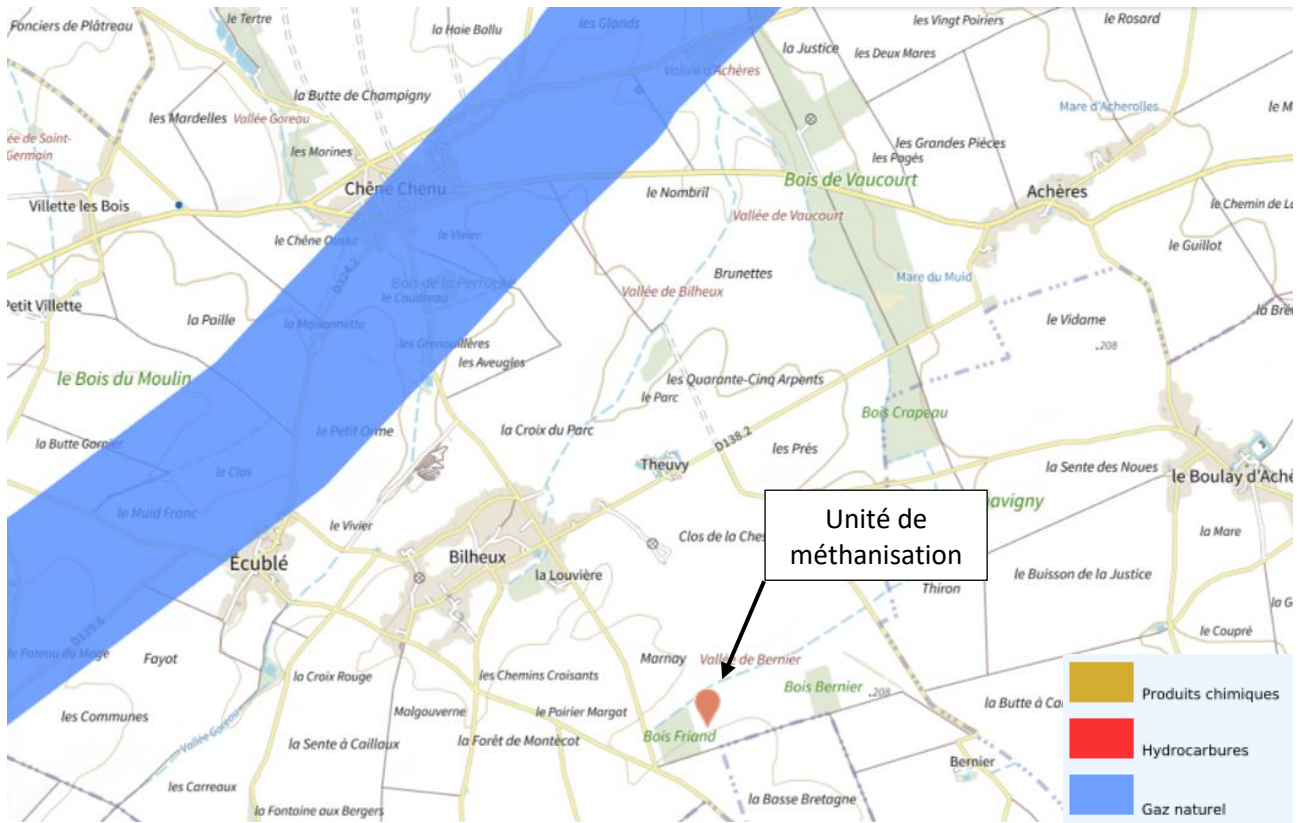


Figure 7 : cartes des canalisations de transports de matières dangereuses

5.11. PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

5.11.1. PPBE des grandes infrastructures routières de l'Etat

En application de la directive européenne 2002/49/CE, un **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières de l'Etat** a été réalisé en Eure-et-Loir par les services de l'Etat.

Il concerne les grandes infrastructures routières et autoroutières du domaine routier national en Eure-et-Loir. Ce document a pour objectif de définir les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement engendré par le trafic circulant sur ces infrastructures.

Le PPBE des grandes infrastructures routières de l'Eure-et-Loir a été approuvé par arrêté préfectoral le 10/03/2020.

Les installations ne sont pas en bordure de grandes infrastructures routières concernées par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

5.11.2. PPBE des grandes infrastructures ferroviaires de l'Etat

En application de la directive européenne 2002/49/CE, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures ferroviaires a été réalisé en Eure-et-Loir par les services de l'Etat.

Il concerne les grandes infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains par an. Ce document a pour objectif de définir les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement engendré par le trafic circulant sur ces infrastructures.

Le PPBE des grandes infrastructures ferroviaires de l'Etat de l'Eure-et-Loir a été approuvé par arrêté préfectoral le 10/03/2020,

Les installations ne sont pas en bordure de grandes infrastructures ferroviaires concernées par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

5.12. AUTRES ZONAGES

Aucun autre zonage potentiellement impacté par le projet n'a été identifié.